

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
DE COMMUNAUTE n°2017-140**

L'an deux mille dix-sept, le 19 décembre à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 12 décembre 2017

Nombre de délégués :

- en exercice : 31  
 présents : 22  
 votants : 29

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. François BOISSERIE, M. Francis LATRONCHE, M. Michel ANDRIEUX, M. Francis DELORT, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Pierre ROUX, Mme Marie-Françoise DUVERGER, Mme Monique PLAZZI, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD, Mme Sylvie COLETTE, M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Hugues AUVILLE, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Gilles DELANGE, Mme Maryline VERGNE et Mme Valérie Isabelle BONIN.

**OBJET :**

Parc Naturel Régional  
Périgord-Limousin

Adhésion des communes de  
Ladignac-le-Long et du  
Chalard

Pierre-Louis PUYGRENIER donne pouvoir à Pierre DAVID  
Justine McCOMISH LORAIN donne pouvoir à Philippe SUDRAT  
Hugues AUVILLE donne pouvoir à François BOISSERIE  
Pierre MILLET LACOMBE donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY  
Gilles DELANGE donne pouvoir à Francis LATRONCHE  
Maryline VERGNE donne pouvoir à Francis DELORT  
Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE

SECRETARE : Mme Monique PLAZZI

Rapporteur : Michel ANDRIEUX

Considérant que les communes de Ladignac-le-Long et du Chalard ont manifesté le souhait d'intégrer le syndicat mixte qui porte le parc comme les y autorise la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité ;

Considérant que le PNR mène des projets et accompagne les porteurs de projets sur les thématiques de l'environnement, du tourisme ou de la biodiversité ;

Considérant également que l'accord de la Communauté de Communes est indispensable pour permettre ces adhésions et que la cotisation liée à l'adhésion est assise sur le nombre d'habitants et est répartie entre les communes (50%) et la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix (50%).

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **d'autoriser** l'adhésion des communes de Ladignac-le-Long et du Chalard au syndicat mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à tout document afférent à ce dossier.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,  
**Le Président**



**D. BOISSERIE**



Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20171219-DC2017880275-  
DE  
Date de télétransmission : 21/12/2017  
Date de réception préfecture : 21/12/2017

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.